



Syndicat
National des
Professionnel·les
de la Petite Enfance

Arnaque au Compte Personnel de
Formation en cours dans le secteur de
la Petite Enfance

Marolles-sur-Seine, le 17 mai 2023

Le Syndicat National des Professionnel·les de la Petite Enfance alerte l'ensemble des professionnel·les de la petite enfance d'une arnaque au CPF en cours.

Selon nos informations, un démarchage téléphonique est en cours aussi bien dans les structures petite enfance qu'auprès des assistant·es maternel·les.

La personne se présente comme étant du Bureau National de la Petite Enfance, organisation qui n'existe pas en France. Cet organisme n'a rien à voir avec notre syndicat dont son instance dirigeante est nommée Bureau National comme dans beaucoup d'organisations syndicales.

Le démarchage consiste au discours suivant :

La personne au téléphone dit qu'elle fait partie du Bureau National de la Petite Enfance. Son appel concerne une subvention gouvernementale pour tous les travailleurs de la Petite Enfance pour les récompenser de leur travail durant la période Covid. Elle évoque ensuite les points sur le compte CPF à convertir en subvention ou à verser sur le compte retraite.

TOUT CECI EST FAUX !!

Nous invitons les professionnel·les démarché·es à prendre note du numéro d'appel et, si possible, d'obtenir de la personne un mail expliquant la démarche afin d'avoir de plus grands moyens pour l'identifier.

Ensuite, le SNPPE incite les professionnel·les à faire les démarches nécessaires :

- sur [SignalConso.gouv.fr](https://signalconso.gouv.fr)
- auprès INFO ESCROQUERIE au 0 805 805 817

Retrouvez toutes les explications sur les arnaques au CPF sur le site du ministère de l'économie : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/demarchage-relatif-au-compte-personnel-de-formation-cpf-attention-aux-arnaques>

Le SNPPE s'interroge, comme d'autres organisations professionnelles ont pu le faire auparavant, sur l'efficacité de la sécurité du site mon-enfant.fr de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui permet d'accéder à l'ensemble des coordonnées des modes d'accueil petite enfance en France. Il souhaite que la CNAF puisse garantir l'accessibilité des données. Il n'est pas entendable qu'un service créé pour informer les parents devienne un annuaire facile d'accès pour les arnaques en tout genre auprès des professionnel·les de la petite enfance.